



Quelles sont mes droits si je demande le divorce

Par **jamkader**, le **11/02/2009** à **11:11**

Madame, Monsieur,

je suis mariée depuis 10 ans, je ne veux plus continuer car il n'y a pas de confiance dans notre couple.... j'ai un enfant de 10 ans. mon mari est un médecin. j'occupe un poste de cae. je voudrais savoir quelles seront mes droits si je demande moi même le divorce? ai-je le droit de garder mon appartement? puis-je bénéficier une pension de compensatrice? et avoir une pension alimentaire pour mon fils et moi même??

merci de me répondre

Par **Marion2**, le **11/02/2009** à **18:00**

Bonjour,

Si cet appartement a été acheté en commun, il faudra, soit le vendre, soit si votre mari accepte de vous le laisser, racheter sa part.

Vous pourrez toujours faire une demande de prestation compensatoire.

Le JAF statuera sur le droit de garde et de visite et d'hébergement de votre fils, ainsi que sur le montant d'une pension alimentaire pour l'enfant, si c'est vous qui en avez la garde.

Cordialement.